

## NOUVEAUX EMBAUCHÉS

## LOGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE :

## LA CFDT OBTIENT DU CONCRET !

Chaque année, la SNCF recrute près de la moitié de ses agents en Île-de-France. Une vraie solution de logement était donc indispensable pour les nouveaux embauchés dans une région où se loger devient de plus en plus compliqué et très cher. Grâce aux actions de la CFDT, les nouveaux embauchés de cette région disposent désormais d'une vraie solution de logement. **Explications.**



# NOUVEAUX EMBAUCHÉS

## LOGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE :

## LA CFDT OBTIENT DU CONCRET !

Les dispositions de ce programme répondent aux revendications portées par la CFDT, qui a rencontré la direction à plusieurs reprises sur ce sujet. Il est à rappeler que le « *Vivre et travailler au pays* » est l'une des revendications phares de la CFDT. Cela se traduit par l'obligation pour l'entreprise à proposer un logement décent, à un prix abordable et à proximité du lieu de travail de l'agent. C'est ainsi que la création du dispositif « Garantie logement » a vu le jour.

### POURQUOI UNE TELLE DÉMARCHÉ DE LA CFDT ?

Aujourd'hui, la SNCF n'apparaît pas attractive et les salaires proposés ne sont pas à la hauteur du coût de la vie et des contraintes professionnelles, notamment en Île-de-France. Pour la CFDT, le logement fait partie des éléments essentiels. Avec un parc immobilier inadapté et dégradé, avec un manque de nouveaux logements, la SNCF n'arrive plus à recruter pour combler les besoins. Par ailleurs, la CFDT a exigé que les nouveaux embauchés dont le poste nécessite une formation soient logés immédiatement dans une résidence de type Parme (meublée). Ils se verront proposer par la suite un logement de longue durée.

### LA CFDT DEMANDE PLUS D'EFFORTS

Elle est la seule organisation syndicale à se soucier de la situation des agents en poste. Ils doivent disposer des mêmes garanties de logement que les nouveaux embauchés sur tout le territoire.

### LE PRÊT À L'ACCESSION SOCIALE, UN ACQUIS PUR CFDT

Dotée d'un pôle logement qui accompagne les cheminots dans leurs démarches, la CFDT a obtenu la possibilité pour les agents d'occuper un logement neuf en tant que locataires pour une certaine durée, puis en devenir propriétaires. ●

**LE PÔLE LOGEMENT DE LA CFDT ORGANISERA UNE RÉUNION D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE SUR CE DISPOSITIF, LES IMPACTS DE LA LOI ÉLAN ET LE NOUVEAU RÉFÉRENTIEL D'ENTREPRISE SUR L'AIDE AU LOGEMENT. RAPPROCHEZ-VOUS DE VOS REPRÉSENTANTS CFDT LOCAUX.**

## DES MESURES PARTIELLEMENT SATISFAISANTES POUR LA CFDT

- ⇒ Proposition systématique d'un logement temporaire dans les quatre mois suivant l'embauche et dans un rayon maximal de 20 kilomètres autour du lieu d'affectation : **la CFDT exige la réduction de cette distance afin de coller aux réalités sociales et de vie des cheminots, ainsi que la réduction de la période de recherche à trois mois maximum.**
- ⇒ Création d'un parcours jeune embauché consistant à fournir un suivi personnalisé au nouveau cheminot jusqu'à l'obtention du logement : **la CFDT exige davantage de personnel dédié au pôle logement et des moyens supplémentaires afin de répondre rapidement aux demandes de tous les cheminots.**
- ⇒ Simplification des démarches : **la CFDT veut que les cheminots soient mieux accompagnés afin qu'ils puissent se consacrer pleinement à leur travail et pas à la recherche très chronophage d'un logement.**
- ⇒ Campagne de communication digitale et terrain : **la CFDT propose que le site internet de l'agence logement présente de façon claire toutes les options de ce dispositif, y compris concernant l'accession sociale à la propriété. Une communication papier est également nécessaire dans tous les établissements (pôle RH, RS, zone de production, etc.). ●**

